



TROISIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 8 mars 2023 à 19 h
au Centre des loisirs Sainte-Ursule, 3224, rue Armand-Hamelin, salle 106A

PRÉSENCES

| | |
|--------------------------|---|
| Mme Marie-Hélène Felt | Présidente (2023) |
| M. Arnaud Desbiens | Trésorier (2024) |
| Mme Mikchéla Saint-Louis | Secrétaire (2023) |
| Mme Carolle Dussault | Administratrice cooptée (2023) |
| M. Bernard Drouin | Administrateur (2024) |
| M. David Weiser | Conseiller municipal, district du Plateau |
| Mme Anne Corriveau | Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy |

ABSENCES

| | |
|----------------------------|--|
| Mme Nadia Aubin-Horth | Administratrice (2024) |
| Mme Amélie Laliberté | Administratrice (2024) |
| Mme Audrey Collin | Administratrice cooptée (2023) |
| M. Charles-Hubert Riverin | Administrateur coopté (2023) |
| Mme Maude Mercier-Larouche | Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery |

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES

| | |
|---------------------|--|
| Mme Éloïse Gaudreau | Conseillère en consultations publiques |
| Mme Jocelyne Séguin | Secrétaire de rédaction |

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 1 personne assiste à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

Le trésorier, M. Arnaud Desbiens, à titre de président de séance, ouvre la séance à 19 h.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3 Adoption du procès-verbal du 8 février 2023

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 8 février 2023.

4 Période d'information des membres du conseil municipal

M. Weiser souligne l'implication récente de Mme Felt comme bénévole au comptoir alimentaire de Ressource Espace Familles.

Une séance d'information sur les chantiers majeurs en 2023 dans le secteur de Sainte-Foy aura lieu le 3 avril pour les citoyens et le 6 avril pour les commerçants ([fiche 505](#)). Des représentants de la Ville et du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) présenteront les travaux prévus dans le secteur du boulevard Laurier et à la tête des ponts, incluant les travaux préparatoires au tramway. Il sera possible de poser des questions et de faire part de ses préoccupations.

Mme Corriveau mentionne également un projet de réhabilitation souterraine sur la rue Boisverdure, entre la rue François-Le-Brun et l'avenue Montpetit.

Les travaux de la plage Jacques-Cartier ont été suspendus en raison de la température clémente, mais le sentier a été déneigé jusqu'au stationnement du pavillon.

Mme Corriveau ajoute qu'avait lieu ce soir l'inauguration de la nouvelle exposition [Lumière sur le verre](#) à la Villa Bagatelle. 17 verriers de renom exposent leurs œuvres jusqu'au 27 août.

Mme Dussault s'interroge sur la démolition de maisons pour construire des immeubles résidentiels ce qui dénature complètement les quartiers. Le Règlement relatif à la démolition d'immeubles doit être adopté d'ici le 1^{er} avril 2023 ([fiche 365](#)), mais il concernera surtout les bâtiments d'intérêt patrimonial. Il ne semble pas y avoir quelque chose de similaire concernant le patrimoine plus récent. Mme Felt évoque aussi l'impact écologique de la démolition de maisons saines.

Aucune nouvelle concernant la traverse piétonne au-dessus de l'autoroute Henri-IV ni concernant le tramway sur le campus De Rochebelle. Quant à la biométhanisation, la distribution des bacs et sacs se poursuit. Si les gens ne les ont pas encore reçus, il faut contacter le 311.

5 Première période de questions et commentaires du public

Aucune question ni commentaire.

6 Préparation de l'assemblée générale annuelle

Les dépliants annonçant l'assemblée générale seront distribués prochainement. On y fait l'annonce de la conférence de la députée, Mme Joëlle Boutin, sur le réaménagement de la tête des ponts ainsi que du goûter qui précédera, de 17 h30 à 19 h. La conférence débutera à 19 h.

Un article avec photos devrait aussi paraître dans le journal local. On y présente le conseil de quartier et sa mission et on invite les gens à l'assemblée générale.

➤ **Rapport annuel 2022**

Le rapport annuel est complété, et les états financiers sont prêts. Reste à finaliser la mise en page.

RÉSOLUTION 23-03-05

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le rapport annuel 2022 et les états financiers.

➤ **Événement à l'assemblée générale**

La Sandwicherie [Fastoche](#), traiteur attiré du Centre de glaces préparera des bouchées, crudités, croustilles, desserts, biscuits, boissons gazeuses, jus, thé et café pour 35 à 40 personnes, le tout pour 647\$ plus taxes. On espère que les citoyens répondront présents pour cette 1^{ère} AGA en personne depuis la pandémie, et pour célébrer les (plus de) 15 ans d'existence du conseil de quartier de Saint-Louis.

RÉSOLUTION 23-03-06

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un engagement financier maximal de 750 \$ pour le goûter qui précédera l'assemblée générale.

7 Suivi des dossiers et sujets d'intérêts

➤ **Résolution 23-02-02 – Projet Humaniti**

L'équipe des projets majeurs de la Ville propose de rencontrer le conseil d'administration pour entendre ses préoccupations. L'équipe ne pourra fournir d'informations sur le projet en tant que tel puisque celui-ci est encore confidentiel et fait l'objet de discussions entre le promoteur et la Ville.

La date proposée pour la rencontre privée (ouverte seulement aux membres du CA) est le 10 mai à 18h, soit juste avant l'assemblée ordinaire du conseil de quartier.

➤ **Résolution 22-10-02 – Circulation de transit et excès de vitesse**

La Ville indique qu'elle a pris en compte les préoccupations du conseil concernant les enjeux de circulation et de sécurité routière dans le quartier.

Elle rappelle que plusieurs actions ont déjà été menées dans le cadre de la stratégie de sécurité routière 2020-2024 (réduction des limites de vitesse, afficheurs de vitesse, corridors scolaires, programme de sensibilisation, etc.). Parmi les interventions réalisées dans le quartier, on souligne l'ajout de trottoirs et de saillies de trottoir, les réaménagements majeurs de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga, de nouveaux

feux de circulation et arrêts, la mise à jour de marquage au sol et des panneaux de signalisation, la correction de l'intersection de la rue Louis-Francoeur, le déploiement d'afficheurs de vitesse et des projets pilotes estivaux (portiques, balises, marquage).

D'autres projets sont à l'étude comme la mise à jour du réseau cyclable (route de l'Église) et le réaménagement de l'avenue des Hôtels. La Ville communiquera avec le conseil ou le rencontrera concernant les différentes interventions projetées.

Les membres du conseil s'interrogent sur la possibilité d'avoir le plan d'action de la Ville et les priorités 2023-2024 dans le quartier. On s'interroge également sur les résultats de la collecte de données de circulation dans le secteur Saint-Denys, et sur le réseau cyclable. Le sujet sera repris dans une prochaine assemblée.

➤ **Résolution 23-02-03 – Avenue Roland-Beaudin**

La Ville a répondu qu'une traverse statique (panneaux et marquage au sol) ne serait pas sécuritaire en raison de la double voie en direction nord. Il faudrait pour la rendre sécuritaire ajouter une signalisation lumineuse ou retrancher une voie en direction nord. Mais rien de tout cela n'est envisageable en raison des travaux prévus dans le secteur : Énergir au printemps, aqueduc à l'été et tramway à compter de l'automne/hiver. Les conditions de circulation changeront drastiquement. La demande du conseil de quartier sera transmise à l'équipe concernée afin d'assurer une protection adéquate des piétons pendant les travaux à venir.

➤ **Campagne 2023-2024 de sensibilisation à la sécurité routière**

M. Desbiens fait un bref rappel du projet de sécurité routière du conseil de quartier pour l'année 2023 : interventions sur la sécurité routière à vélo pour les enfants dans les écoles et distribution d'autocollants à afficher sur les bacs poubelles. On attend des nouvelles sur l'acceptation ou non du projet à la séance du conseil municipal prévue le mardi 21 mars.

Si le projet est accepté, il devrait commencer en avril-mai. Un parent du quartier est intéressé à participer. Une rencontre de travail est prévue prochainement.

En l'absence de Mme Aubin-Horth, la discussion concernant la possibilité de collaborer avec d'autres conseils de quartier pour la prochaine campagne (2024/2025) est remise à une prochaine assemblée.

➤ **Festival d'été de Québec**

Une citoyenne a fait la suggestion d'inviter le Festival d'été à tenir un événement sur la scène du parc Roland-Beaudin, en parallèle de ceux qui se tiennent dans le Vieux-Québec et sur les plaines. Une scène du Festival d'été à Sainte-Foy serait facilement accessible et permettrait de dynamiser et de faire connaître le secteur. Comme il n'y a pas de société de développement commercial ni d'association de gens d'affaires dans le quartier pour prendre l'initiative d'une telle démarche, Mme Felt se charge de contacter l'organisation du festival.

➤ **Autre**

Rue de l'Anse – Afin de favoriser la biodiversité, les insectes et les oiseaux, il serait possible de faire quelque chose sur le grand terrain gazonné de la Ville qui longe la rue de l'Anse. La Ville pourrait réduire la tonte et laisser des sections de terrain en friche ou même

les ensemercer de fleurs sauvages. Un projet pilote conjoint de gestion différenciée de la végétation est en cours sur une emprise d'Hydro-Québec ([fiche 476](#)). La gestion différenciée consiste notamment à réduire la fréquence de tonte de certains espaces pour laisser pousser la végétation.

RÉSOLUTION 23-03-07

Concernant une demande à la Ville pour une gestion différenciée de la végétation sur le terrain municipal qui longe la rue de l'Anse

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée à endosser davantage les principes de développement durable, incluant la préservation de la biodiversité, dans ses actions et ses projets ;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée à mettre en place des mesures pour protéger le papillon monarque, dont la survie nécessite la présence d'asclépiades et d'une diversité de plantes mellifères ;

ATTENDU QUE la Ville participe au mouvement *Mai sans tondeuse* afin de venir en aide aux insectes pollinisateurs, plus particulièrement aux abeilles dont le nombre est en décroissance;

ATTENDU QUE le terre-plein qui longe le côté nord de la rue de l'Anse, dans le secteur Saint-Louis-de-France, est un vaste terrain municipal herbeux dont le gazon est régulièrement tondu en saison, détruisant toute biodiversité ;

ATTENDU QUE, de par leur diversité végétale et structurale, les prés fleuris sont des lieux de reproduction, d'alimentation et des abris pour la faune en plus d'être des aménagements esthétiques et écologiques ;

SUR UNE PROPOSITION de Mme Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE par Mme Carolle Dussault, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec de prendre les mesures nécessaires, telles que la gestion différenciée de la végétation, afin de favoriser l'émergence d'un pré fleuri favorable à la biodiversité sur une ou plusieurs sections du terrain municipal le long de la rue de l'Anse.

8 Deuxième période de questions et commentaires du public

Aucune question ni commentaire.

9 Fonctionnement du conseil de quartier

➤ Correspondance

Demande pour relayer la campagne *Coupez le moteur* des Mères au front sur la page Facebook du conseil de quartier. Le CA n'y voit aucune objection.

Place éphémère – Des échanges ont eu lieu avec une citoyenne qui espérait pouvoir faire appel à une entreprise qui loue du matériel; cela aurait évité d'avoir à acheter puis remiser le matériel d'une éventuelle place éphémère. Malheureusement ses démarches ont été vaines. La date limite pour le dépôt d'un projet de place éphémère était le 24 février.

➤ Secrétariat

Mme Felt remercie la secrétaire sortante, Mme Mikch la Saint-Louis, pour son implication au sein du conseil de quartier au cours des 2 derni res ann es. Mme Saint-Louis ne renouv lera pas son mandat qui se termine en avril 2023.

➤ **Tr sorerie**

La subvention de 2 100 \$ a  t e re ue de la Ville pour l'ann e 2023.

R SOLUTION 23-03-08

SUR UNE PROPOSITION D UMENT APPUY E, IL EST UNANIMEMENT R SOLU d'autoriser un paiement de 110 \$ pour la r daction du proc s-verbal du 8 mars 2023.

10 Lev e de l'assembl e

L'ordre du jour  tant  puis , SUR UNE PROPOSITION D UMENT APPUY E, IL EST UNANIMEMENT R SOLU de lever la s ance   20 h 45. L'assembl e g n rale annuelle du conseil de quartier aura lieu le mercredi 12 avril 2023 au Centre de glaces Intact Assurance, salle 121.

Mme Marie-H l ne Felt
Pr sidente

Mme Mikch la Saint-Louis
Secr taire

Annexe 1 – Suivi des résolutions

| Aide-mémoire (en gris, suivi terminé) | | | |
|--|--------------|--|---|
| No, sujet, procès-verbal | Destinataire | Demande ou recommandation | Suivi |
| 23-03-07 – Rue de l'Anse, pré-fleuri, mars 23 | Ville | Favoriser une gestion diversifiée de la végétation propice à la biodiversité sur le terrain municipal de la rue de l'Anse. | |
| 23-02-03 – Avenue Roland-Beaudin, fév. 23 | Ville | Sécuriser la mobilité active sur l'avenue Roland-Beaudin près du marché public. | Travaux routiers dès 2023, (Énergir, aqueduc, tramway). |
| 23-02-02 – Projet Humaniti, fév. 23 | Ville | Organiser une rencontre d'échanges sur les enjeux du projet Humaniti. | Rencontre avec équipe des projets majeurs le 10 mai 23. |
| 22-10-04 - Abattage d'arbres, déc. 22 | Ville | Adopter une politique d'affichage des raisons d'abattre un arbre. | Voir le refus de la Ville pour une demande similaire (sommaire GT2023-03) (fév. 23) |
| 22-10-02 – Enjeux, transit et vitesse, déc. 22 | Ville | Réaménager les rues de transit ; ajouter des mesures d'atténuation ; faire installer plus de radars ; présenter les moyens déployés. | Divers travaux déjà réalisés ou à prévoir. Le conseil sera informé au fur et à mesure |
| 22-09-02 – Rue Summerside, nov. 22 | Ville | Réduire la vitesse sur la rue, en particulier dans le bas de la côte. | |
| 22-06-06 – Boisé Wolfe, juin 22 | Ville | Zoner parc le lot boisé situé sur Wolfe entre l'Isle-Dieu et Montreuil. | |
| 22-06-05 – Lavigerie, lien cyclable, juin 22 | Ville | Aménager un lien cyclable sur l'avenue Lavigerie entre Laurier et Hochelaga. | |
| 22-06-04 – Station CHUL du tramway, juin 22 | Ville | Rendre la station accessible à vélo et y inclure un espace de rangement sécurisé. | |
| 22-06-03 – Avenue Louis-Jobin, juin 22 | Ville | Améliorer la sécurité routière sur l'avenue et ses intersections. | |
| 22-06-02 – Rue de l'Anse, juin 22 | Ville | Aménager un parc linéaire sur les terrains municipaux situés le long de la rue de l'Anse, à l'est de la rue de la Promenade. | Terrain considéré comme îlot de verdure éligible à Places éphémères). Trop complexe à réaliser. Nouvelle résolution 23-03-07 pour un pré fleuri, mars 23 |
| 22-05-08 – Avenue Beaupré, mai 2022 | Ville | Aménager l'avenue pour réduire la vitesse des véhicules | |
| 22-05-07 – Boisé Rochebelle, dégradation, mai 2022 | Ville | Limiter le piétinement et les sentiers à l'intérieur du boisé. | |
| 22-02-04 – Secteur St-Denys, sécurité, fév. 2022 | Ville | Aménager le secteur et notamment les rues Montreuil et Fournier pour réduire le débit et la vitesse et sécuriser la mobilité active. | Aucun aménagement n'est prévu (21-06-06, juin 2021). Le conseil réitère le besoin. |
| 22-01-03 – Création d'un parc, janv. 2022 | Ville | Créer un parc à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga pour préserver la canopée. | Le PPU prévoit résidentiel et placettes vertes (21-06-0, juin 2021). Le conseil réitère le besoin |
| 22-01-02 – Avenue des Hôtels, sécurité, janv. 2022 | Ville | Aménager l'avenue des Hôtels, entre le chemin Saint-Louis et le Corridor du littoral, pour sécuriser la mobilité active. | |

Légende : BPT Bureau de projet du tramway ; CA Conseil d'administration du conseil de quartier ; PPU Plan particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy ; STMI Service des transports et de la mobilité intelligente ; TCV Table de concertation Vélo